

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 6 juin 2018

Communiqué de presse

Consultation publique de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de Martinique

Du 6 juin 2018 au 6 juillet 2018, l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique lancent une grande consultation publique sur internet relative à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

La PPE est une programmation opérationnelle, qui évalue les besoins du territoire en énergie, aux horizons 2018 et 2023, et détermine les moyens nécessaires pour y répondre en termes d'infrastructures de production d'énergie et d'extension des réseaux électriques.

Les axes à examiner au travers de la PPE sont : la garantie de la **sécurité d'approvisionnement** énergétique, l'amélioration de l'**efficacité énergétique** et la **baisse de la consommation**, le soutien des **énergies renouvelables**.

Quelques données sur l'énergie en Martinique

Le territoire possède de nombreux atouts pour réussir cette conversion. Le potentiel des ressources renouvelables mobilisables, la stabilité de la consommation et le coût élevé de la production électrique actuelle sont autant d'éléments qui permettent d'accélérer la dynamique en marche pour atteindre ses ambitions.

- La Martinique **importait en 2015 plus de 93 % des ressources énergétiques** qu'elle consomme, principalement des hydrocarbures ;
- Les **transports représentent environ 53 % de l'énergie** consommée ;
- **Environ 7 % de l'énergie électrique** produite est issue de **sources renouvelables** ;
- La croissance des besoins en électricité est évaluée à environ à 11 % d'ici 2033 ;
- Le système électrique martiniquais se caractérise par une instabilité structurelle et **n'est pas connecté aux réseaux des pays voisins** ;

Quels sont les principaux objectifs de la PPE de Martinique ?

Avec cette PPE, la Martinique se place résolument sur la voie de l'**autonomie énergétique en 2030**, avec les objectifs suivants à horizon 2023 :

En matière de **sécurité d'approvisionnement énergétique** :

- Le taux de pénétration des énergies fatales à caractère aléatoire pour garantir la sûreté du système électrique est fixé à 35 % en 2018, avec un objectif de porter ce seuil à 45 % en 2023.

En termes d'**amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation** :

- Les objectifs de réduction de la consommation d'énergie sont fixés à -30 GWh en 2018 et -118 GWh en 2023.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

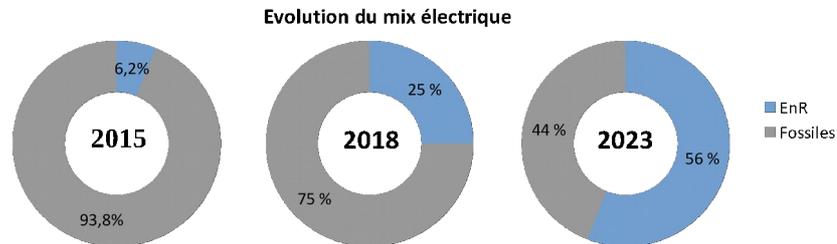
L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

En ce qui concerne soutien des énergies renouvelables :

- La part des énergies renouvelables dans le mix électrique est fixée à hauteur de 56 % en 2023.



En matière de mobilité décarbonée :

- La réalisation d'un schéma de déploiement du véhicule électrique dès 2018, en parallèle d'expérimentations de bornes de recharge ayant recours aux énergies renouvelables.
- L'objectif de déploiement des dispositifs de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables est fixé à 241 bornes de recharge alimentées à partir d'électricité renouvelable en 2023.

Enfin, la PPE prévoit également la **réalisation d'études** portant sur les transports, la maîtrise de l'énergie, le réseau électrique, l'offre d'électricité et l'approvisionnement en électricité. Ces études permettront de prendre des décisions, mais également de préparer la révision de la PPE qui sera réalisée dès 2018 pour couvrir la période 2024-2028.

Les documents sont **téléchargeables sur les sites internet** de la CTM (<http://www.collectivitedemartinique.mq/categorie/actualite/publications>)

et de la DEAL de Martinique

(<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/procedures-en-cours-r209.html>).

Ils peuvent également être **consultés au format papier** dans les locaux de la DEAL Martinique (Pointe de Jaham, Schoelcher).

Les avis sur le projet de PPE peuvent être envoyés :

par courriel :

r-srec.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr

PPE.Martinique@collectivitedemartinique.mq

par courrier :

DEAL Martinique - Service Risque Énergie Climat – BP 7212 - 97274 SCHOELCHER CEDEX

ou

Collectivité territoriale de Martinique – Rue Gaston Defferre – Cluny CS 30137 - 97201 Fort-de-France cedex

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*